

Le Canard Vigilant



Numéro **334** — Mercredi 13 janvier 2021

Dans ce numéro :

- **NAO NI : circulez y a plus rien à voir !** 2
- **Covid-19 : Nouvelles règles de retour sur site - décryptage** 3
- **La santé des travailleurs ne doit pas être une variable d'ajustement** 4
- **Bonne année 2021 !** 5
- **Loi Sécurité globale : rien n'est joué !** 6



le Canard  vigilant

Une publication du syndicat
CGT Natixis.

Consultez le site intranet :

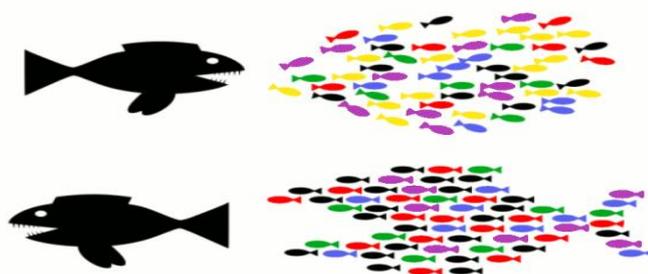
<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



Plus forts ensemble





NAO NI : circulez y a plus rien à voir !

Le 8 janvier se tenait la dernière réunion de "négociation" annuelle obligatoire Natixis Intégré, pour savoir si on aurait quand même quelques sous malgré une année très, très mauvaise ...

Comme nous le disions dans un billet précédent (NAO NI pas vraiment un cadeau de Noël), les propositions de notre Direction ne sont pas follement dispendieuses ...

Mais, néanmoins, certaines demandes des organisations syndicales auraient été retenues... Pas l'augmentation du salaire minimum de 23 500 euros qui lui correspondrait à une réalité sociologique (ou économique, c'est selon) au sein des filiales où il est appliqué, car ce n'était pas une hypothèse de travail de notre Direction et ne méritait même pas d'évaluer le budget nécessaire.

Pour mémoire dans un contexte adverse (pas pour l'assurance néanmoins) on a déjà de la chance d'avoir la même chose que l'année dernière (année assez exceptionnelle). La question se pose alors de savoir si on ne se serait pas fait avoir l'année dernière ???

On ne reviendra pas trop sur le ratage de la prime Macron (les budgets étaient déjà bouclés et le gouvernement a prévenu tardivement Natixis). Néanmoins les Directions de certaines filiales annonçaient elles l'avoir budgétée (donc encore un poker menteur ??).

Bref, une nouvelle proposition de prime collective sur le périmètre global NI est présentée : 450 euros pour une rémunération jusqu'à 50 000 euros puis 350 euros jusqu'à 70 000 euros. Cela toucherait 61% des salariés de NI au lieu de 48% précédemment (avec un impact bien différent en fonction des pôles, 90% de bénéficiaires sur Assurances, 60% sur DFO et 25% pour la BGC). Par contre le montant de cette prime collective (pour plus de 11 000 personnes) ne représente que le montant versé à notre ex-CEO pour 7 mois de présence sur l'année ...

Et aussi l'assurance la plus (in)formelle d'ouvrir des échanges sur une potentielle prise en charge de matériels de télétravail (en rapport avec un accord BPCE, mais sans effet rétroactif). L'assurance aussi d'ouvrir prochainement des négociations sur des problématiques de QVT et d'accord sur l'emploi. Celle de procéder au maintien du salaire du second parent en juillet pour l'allongement du congé de même nom ...

Pour les demandes qui ont été écartées, a priori sans être budgétées, pas plus d'explication que cela. Pour une participation aux frais induits par le TAD, toujours rien (déjà qu'on ne nous a pas sucré les frais de transports NSA ...). Pour celles que la Direction nous a présentées, elles ne sont pas amendables car déjà budgétées... Bon a minima cela signifie que si on ne signe pas, cela ne devrait rien changer ...

Si cela présage de l'état d'esprit de la nouvelle année, on est mal barré. Il ne manquerait plus que des postes soient bientôt supprimés ...



Covid-19 : Nouvelles règles de retour sur site - décryptage

Sachant que les dernières **directives** Covid de notre Direction courraient jusqu'au **11/01/2021**, il a fallu dans l'urgence en annoncer de nouvelles ...

Vous avez donc reçu **vendredi dernier vers 18h25** un mail de notre direction générale concernant la nouvelle organisation du travail chez Natixis (comme on est agile, on s'adapte rapidement ...). Comme celle-ci s'était engagée à nous (les IRP) associer, nous l'avons reçu à 18h05 ...

Pour une fois que **rien ne change** sur cette organisation on ne nous le dit pas vraiment. En effet le **TAD à 100% généralisé reste la NORME**. Bien sûr les exceptions déjà existantes perdurent (avec tout le mal qu'on en pense). Mais **aucune exception nouvelle** ne doit apparaître !! Et cela jusqu'au 15 février au moins (donc avec une certaine probabilité de **prorogation**).

Les salariés **VOLONTAIRES** en faisant la demande pourront être accueillis 1 jour par semaine maximum (enfin du vrai volontariat). Franchement comme cela sera assez difficile à mettre en place pour le manager de proximité (il y a toujours une **jauge** à respecter par immeuble, les **restaurants** ne seront pas ouverts et un salarié ne devrait **pas être seul dans une zone donnée** pour des raisons de sécurité), ne devraient être concernés que les salariés n'en pouvant plus de travailler de chez eux.

Nous étions demandeurs des **procédures de mise en place**, cela nous sera communiqué normalement en fin de semaine. Sachant que le manager de proximité pourra déplacer le jour demandé mais pas le refuser ...

Une autre annonce a été faite concernant la possibilité de se faire "**dépister**" au sein de la société. Là aussi, des précisions devraient être donnée, pour le moment il s'agirait de venir sur RdV les **lundis** et **jeudis matin** de 08h30 à 13h30. Les tests à résultat rapide qui seraient utilisés ("**Biospeeda**") rendraient un verdict sous 15 mn qui nous serait communiqué par mail privé (que nous aurons transmis auparavant lors du RdV).



Information

#CareTogether

Travail sur site





Pour la petite histoire une étude de l'Institut Pasteur de décembre 2020 indique que le **second lieu de contamination** (au-delà du domicile dans un contexte de réunion familiale) est bien le **lieu de travail** (au-delà même de la thématique des transports en commun) : [étude_transmission_corona_18_decembre_2020](#).

La santé des travailleurs ne doit pas être une variable d'ajustement

La CGT ne signera pas l'Accord National Interprofessionnel santé au travail

Après consultation de ses organisations, la CGT n'apposera pas sa signature au bas de l'accord national interprofessionnel intitulé : « **pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail** ».

Les organisations de la CGT ont analysé l'accord et constatent que celui-ci ne renforce en aucun cas la prévention de la santé au travail des travailleurs. Les organismes et institutions de santé au travail n'y trouvent pas d'évolution positive en matière de capacité d'action et d'indépendance qui permettrait une véritable mise en œuvre d'une politique de prévention en santé.

La CGT ne peut accompagner la dégradation des droits et moyens d'action des travailleurs sur leurs conditions de travail et leur santé. Ceci dans un contexte, à l'instar de [l'ANI télétravail](#), où la ligne politique du patronat vise à chaque négociation à transférer sur les salariés ou d'autres acteurs – comme ici les services de santé au travail – ses propres obligations.

La possibilité de transfert de missions de la médecine du travail vers la médecine de ville ne sera pas une solution pour remédier à la pénurie de médecins du travail. Pire, elle risque d'accroître les difficultés en faisant peser de nouvelles contraintes sur notre système de soin qui est déjà en difficulté. Pour être en capacité de jouer pleinement son rôle, la médecine du travail doit être dégagée de tout lien avec les employeurs pour ne pas avoir à opposer la préservation de la santé des travailleurs et les contraintes de productions imposées par les stratégies des entreprises.

La proposition de loi initiée par la députée Lecocq aggrave la portée de ce texte et augmente le risque d'un transfert de responsabilité de l'employeur au service de santé au travail. L'accès des informations de santé des médecins du travail issues de la médecine de ville par l'intermédiaire du Dossier Médical Partagé ouvre la porte à un jugement des habitudes de vie des travailleurs et leur impact sur leur santé au travail voire leurs performances au travail. Ce n'est pas ainsi que la santé au travail doit s'intégrer dans les politiques de santé publique. **Cet accord et cette proposition de loi ne répondent pas aux réalités vécues par les salariés.**

L'enjeu se situe autour du travail et de son impact sur la santé des travailleurs mais aussi sur la santé publique et environnementale.

Cet accord et ce projet de réforme passent à côté de l'essentiel : la prévention primaire et une réelle possibilité pour les travailleurs d'agir sur l'organisation de leur travail pour qu'il ait du sens et une utilité. Le patronat s'obstine à refuser l'intervention des salariés dans l'organisation du travail alors qu'ils en sont les premiers experts.

Trop de salariés sont en souffrance pour de multiples raisons.

Ils sont à la recherche d'un emploi (les privés d'emploi sont particulièrement exposés aux risques en matière de santé mentale et sociale).



Leur précarité, leur statut ou absence de statut, CDD, intérim, saisonniers mais, aussi, travailleurs des plateformes, par exemple, les exposent aux risques les plus élevés. L'organisation du travail et son orientation vers la maximisation des profits n'ont pas de sens et les injonctions sont contradictoires.

La charge de travail et/ou l'intensification du travail qui augmente avec un débordement de la vie professionnelle sur la vie privée.

L'individualisation des salaires et des carrières et la destruction des collectifs de travail.

La CGT a des propositions sur ces enjeux, avec des nouveaux droits pour les salariés :

- Un droit de retrait mieux protégé ;
- Le droit de refus, d'alerter les autorités et la population en cas de pratiques dangereuses pour la santé de la population et pour l'environnement ;
- Le droit de stopper une réorganisation ou restructuration dangereuse pour la santé ;
- Le droit d'être représenté syndicalement même pour les salariés des TPE et PME au sein d'un Comité d'Hygiène de Santé et de Condition de Travail (**CHSCT**) ; celui-ci gagnant aussi des compétences sur les impacts environnementaux de l'activité de l'entreprise ;
- La traçabilité des expositions aux risques et un meilleur suivi médical des salariés ;
- Une amélioration de la reconnaissance des maladies professionnelles et des accidents du travail ;
- Les Services de Santé au Travail et la médecine du travail doivent être rattachés à la Sécurité sociale pour la mise en œuvre d'une grande politique de santé au travail en toute indépendance ;
- La France est un mauvais élève de la santé au travail et il est urgent que l'on ratifie les conventions de l'OIT qui concernent la santé au travail.

Les organisations de la CGT ont jugé que cet accord constituait une véritable régression sociale et une réelle atteinte à la possibilité des travailleurs de se sentir protégés au travail. Considérant que la santé des travailleurs ne peut être une variable d'ajustement, la CGT pèsera sur les débats parlementaires notamment en interpellant les élu.e.s de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Bonne année 2021 !

Toute l'équipe de la CGT Natixis vous souhaite une bonne année 2021.

Nous serons à vos côtés pour la défense de vos emplois, de vos salaires et de vos conditions de travail.

Tous ensemble nous pourrons mieux résister et pourquoi pas conquérir de nouveaux droits !

En 2021, n'hésitez plus : rejoignez-nous ! Adhérez à notre syndicat !



Loi Sécurité globale : rien n'est joué !



LOI SÉCURITÉ GLOBALE : RIEN N'EST JOUÉ !

TOUS EN MANIFESTATION, SAMEDI 16 JANVIER !

Depuis le 17 novembre dans plus de 150 villes de France des rassemblements dénonçant la fuite en avant répressive et liberticide du gouvernement ont eu lieu, à l'appel d'une coordination large d'associations, de familles de victimes des violences policières et d'organisations syndicales. Des centaines de milliers de manifestant-es sont déjà descendus dans la rue avec pour seules réponses volonté de passage en force et répression accrue.

Les unions régionales CGT, FO, FSU et Solidaires avec les mouvements de jeunesse UNL et UNEF considèrent pourtant que rien n'est joué et appellent en conséquence à rejoindre la manifestation parisienne prévue samedi 16 janvier à 14h, de Daumesnil à la Bastille.

Les URIF condamnent la stratégie de la « terre brûlée » du préfet de police de Paris et du ministre de l'Intérieur, qui depuis des mois entravent délibérément le droit à manifester en envoyant les forces de police couper les cortèges, les bloquer, gazant, nassant, multipliant violences et arrestations, allant, comme le 5 décembre dernier jusqu'à cibler les services d'ordre et attaquer les véhicules syndicaux dûment identifiés, qui est mise au grand jour au travers de prises de vues et de reportages.

Les URIF dénoncent en particulier la répression qui s'est abattue il y a quelques jours à l'université de la Sorbonne où des étudiants ont été placés en garde à vue pour des motifs arbitraires, alors qu'ils ne demandent qu'à retrouver leurs cours en présentiel, condition pour passer des partiels en présentiel.

Le 24 novembre, 338 député-es de la République se sont déshonoré-es en votant, en première lecture, un projet de loi dite de « sécurité globale » qui laisseraient impunies les violences policières en interdisant toute image d'un fonctionnaire de police en opération et en muselant la presse.

La défenseure des droits, l'ONU, la commissaire européenne aux droits de l'homme... le spectre des condamnations est de plus en plus large. Mais il est probable qu'elles ne suffiront pas d'autant que les articles incriminés vont être réintroduits dans la loi sur le séparatisme, dite loi « confortant les principes républicains ».

C'est bien le rapport de force pour exiger le retrait des textes et décrets liberticides qui peut faire renoncer ce gouvernement dans ces projets liberticides : et c'est possible !

Les unions régionales CGT, FO, FSU et Solidaires avec les mouvements de jeunesse UNL et UNEF ne peuvent accepter de tels reculs démocratiques. Fichage étendu, surveillance généralisée, contrôle des manifestations par drones, SNMO (schéma national du maintien de l'ordre) visant notamment à exclure les preneurs d'image non professionnels, tant que ces textes et mesures liberticides ne seront pas abandonnés, nous défendrons sans relâche nos libertés.

Aujourd'hui, rien n'est joué, l'heure est à la mobilisation la plus large pour la défense de nos libertés.

Les Unions régionales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNL et UNEF appellent à manifester le samedi 16 décembre à Paris à 14h.

Départ Place Félix Eboué (métro Daumesnil) vers la place de la Bastille.